



Envoyé en préfecture le 18/03/2024

Reçu en préfecture le 18/03/2024

Publié le 18/03/2024

ID : 011-211101951-20240311-152024-DE

S'LO

2024/028

COMMUNE DE LAURABUC – DEPARTEMENT DE L'AUDE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N° 15/2024

Date convocation : 06.03.2024
Nombre de conseillers : 11
En exercice : 9

Présents : 8
Votants : 9

L'an deux mille vingt-quatre, le onze mars à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Laurabuc, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Cédric LEMOINE, Maire.

Présents : Mesdames : Anne-Laurence FRULLINI - Aude SALVAT-LÔ conseillères municipales.

Messieurs : Omar AÏT MOUH, 1^{er} Adjoint - Michel COURTESSOLE - Olivier JURADO, 2^{ème} Adjoint - Jean-Pierre PLANCADE - Bernard VIE conseillers municipaux.

Procuration : Marie-France LOISEL à Anne-Laurence FRULLINI.

Secrétaire de séance : Jean-Pierre PLANCADE.

Objet : Accompagnement à l'élaboration d'un Plan Guide.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le projet plan guide sur le village qui comporte les points suivants :

- construction d'équipements publics (salle polyvalente, ...),
- restructuration d'équipements publics existants (extension de la Mairie pour accueillir la Poste, extension de la bibliothèque avec la Poste actuelle, devenir de la salle polyvalente actuelle)
- aménagement de nouveaux espaces publics (place du village, aires de stationnement, espace de détente aux abords de ruisseau, réseau communal de cheminements doux, dédensification du cœur de village)
- requalification d'espaces publics existants (esplanade/parvis de la Mairie).

Face à la multitude des projets envisagés, la commune souhaite être accompagnée afin de disposer d'une vision globale à long terme sous forme d'un plan guide.

L'atelier sillonne et territoire+ proposent ainsi d'apporter conseils et expertise à la commune en vue de :

- définir une stratégie globale pour le village constituant un cadre de référence de court, moyen et long termes répondant aux enjeux attendus par la collectivité,
- définir un plan-guide permettant l'engagement d'un programme d'actions pluriannuel intervenant sur les équipements publics et espaces publics (plan d'action, phasage opérationnel de travaux avec hiérarchisation et priorité d'intervention).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité,

- de **valider** l'accompagnement tel que décrit ci-dessus
- d'**autoriser** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme, au registre sont les signatures.

Le Maire,
Cédric LEMOINE.

